

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

PRESENTS : AUGER Frédéric, BELAUD Claude, AUGER Christophe, AUVINET Régine, GAUTOURNEAU Ludovic, DESMIER Jean-Louis, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, MORIN Tommy, PAIN Céline, PERRIN Jérémy, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis.

ABSENTS : FOVEZ Karine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BELAUD Claude est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 23 mai 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr des Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025.

3. Vote des subventions communales 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations retenues les subventions ci-après au titre de l'année 2025 :

Désignation	Montant
Ass. Départementale des conjoints survivants de Vendée	60 €
Ligue contre le cancer – comité de Vendée	60 €
Union Nationale des Combattants - St Cyr-des-Gâts	250 €
Ass. de défense contre les nuisances du CET	100 €
Ass locale ADMR du SSIAD de L'Hermenault	191 €
Ass locale ADMR du service d'aide de L'Hermenault	487 €
Ass Départementale de Protection Civile de Vendée – Antenne de Fontenay-le-Comte	100 €
UDAF de la Vendée - La Roche sur Yon	80 €
Société de Chasse « La St Hubert » – St Cyr-des-Gâts	350 €
Association St Cyr – St Cyr-des-Gâts	500 €
Banque Alimentaire de la Vendée – La Roche sur Yon	60 €
Football Club Plaine et Bocage L'Hermenault	300 €
Groupement des Parkinsoniens de Vendée	60 €
L'outil en main du Pays de L'Hermenault	100 €
Association Française des sclérosés en plaques	60 €
Association Loisirs et détente Pétanque St Cyr des Gâts	200 €
Association de Gymnastique Volontaire – L'Hermenault	100 €
ESH BASKET – L'Hermenault	100 €

Association Expression Corporelle – Saint Valérien	100 €
Association Familles Rurales – St Cyr des Gâts	900 €
Ass Départementale vendéenne des Restaurants du cœur – Mouilleron le Captif	60 €
Avenir Gymnique – La Chataigneraie	60 €
TOTAL	4 278 €

4. Révision annuelle des loyers au 1er juillet 2025

Monsieur le maire présente au conseil municipal la révision des loyers des logements locatifs communaux au 1^{er} juillet 2025 en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre :

IRL 4^{ème} trimestre 2023 : 142,06

IRL 4^{ème} trimestre 2024 : 144,64

- **Logement 16 rue du Presbytère** occupé par Mme BAUDRY Jacqueline :

$442,16 \times 144,64 / 142,06 = 450,19 \text{ €}$

- **Logement 2 rue de Beauséjour** occupé par M HILAIRET Sébastien :

$442,16 \times 144,64 / 142,06 = 450,19 \text{ €}$

- **Logement 4 rue du Prieuré** occupé par Mme LAINET Marie :

$472,47 \times 144,64 / 142,06 = 481,05 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des augmentations des loyers des logement locatifs communaux au 1^{er} juillet 2025.

5. Passeport pour l'accession 2025 – aide à la construction

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Conseil départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500 € aux ménages respectant les conditions suivantes :

- Dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- Qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- Qui construisent un logement neuf en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune.

Concernant l'instruction des demandes, le conseil municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :

- De mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- Que l'aide accordée par dossier sera de 1 500 € quel que soit la composition familiale de celui-ci,
- D'arrêter le nombre de prime à 3 pour l'année civile 2025,
- D'autoriser le maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - Avis d'imposition N-2 du /des bénéficiaires
 - Offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire
 - Attestation de propriété délivrée par le notaire
- D'autoriser le maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

6. Versements d'aides financières au titre de « Embellissement travaux de façade et toiture »

Versement d'une subvention au titre de l'aide « Embellissement travaux de façade/toiture » à M Jérémy PERRIN

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune, par délibération en date du 15 septembre 2020, a décidé de mettre en place une participation financière pour la restauration des façades et/ou toitures en complément de l'aide financière de la Communauté de Communes, pour contribuer à l'embellissement de la commune.

En 2024, Monsieur Jérémy PERRIN, propriétaire d'une maison 4 rue du Grand Logis à Saint Cyr-des-Gâts, a obtenu l'accord de subvention de 1 500 € pour des travaux de réfection de toitures, soit 1 000 € de la Communauté de Communes et 500 € de la commune. Les travaux étant réalisés et après vérification des factures acquittées, Monsieur le maire propose le versement de la subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le versement de l'aide financière de 500 € à M Jérémy PERRIN ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif, article 20422.

Versement d'une subvention au titre de l'aide « Embellissement travaux de façade/toiture » à Mme Carole THIBAUD

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune, par délibération en date du 15 septembre 2020, a décidé de mettre en place une participation financière pour la restauration des façades et/ou toitures en complément de l'aide financière de la Communauté de Communes, pour contribuer à l'embellissement de la commune.

En 2024, Madame Carole THIBAUD, propriétaire d'une maison 2 rue du Grand Logis à Saint Cyr-des-Gâts, a obtenu l'accord de subvention de 1 500 € pour des travaux de réfection de toitures, soit 1 000 € de la Communauté de Communes et 500 € de la commune. Les travaux étant réalisés et après vérification des factures acquittées, Monsieur le maire propose le versement de la subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le versement de l'aide financière de 500 € à Mme Carole THIBAUD ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif, article 20422.

7. Admission en non-valeur de titre de recettes de l'année 2024

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 14 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'un titre de recettes :

Exercice	N° titre	Objet	Montant
2024	111	1 ticket de pêche adulte	5,50 €

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

8. Convention instituant le versement d'une compensation des impacts résultant du trafic routier lié à l'exploitation du site SOLITOP situé au lieu-dit Le Bois des Blettes

Monsieur le maire rappelle la convention signée le 18 janvier 2002 modifiée par avenant du 17 mars 2006 par laquelle la Société SOLITOP s'est engagée sous diverses conditions à verser à la commune une compensation financière des impacts routiers liés à l'exploitation du site.

Pour tenir compte de l'évolution des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux, il a été convenu de conclure une nouvelle convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2045.

La convention définit le montant de la compensation des impacts versée à la commune soit la somme de 3 euros (valeur 2025) par tonne de déchets dangereux entrants sur l'installation. Dans le cas où l'opérateur obtiendrait de l'autorité compétente, l'autorisation d'étendre la capacité de stockage de l'installation, le montant de la compensation sera fixé à 4 euros (valeur 2025) par tonne entrante au-delà de 50 000 tonnes par an.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention instituant le versement d'une compensation des impacts résultant du trafic routier lié à l'exploitation du site de stockage de déchets dangereux par la Société SOLITOP jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention.

9. Questions diverses

Rénovation et extension des vestiaires de football

La programmation initiale DETR/DSIL pour la campagne 2025 a été arrêtée par Monsieur le Préfet ; le projet de rénovation et extension des vestiaires de football n'a pas été retenu mais le dossier a été inscrit en liste complémentaire.

Réseau des bibliothèques du Pays de Fontenay-Vendée

Suite à la prise de compétence « Coordination du réseau de lecture publique » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, Monsieur le maire présente 2 règlements :

- Un règlement de fonctionnement commun à toutes les bibliothèques du réseau du Pays de Fontenay-Vendée
- Un règlement concernant la dotation de matériel informatique comprenant 2 ordinateurs et une douchette représentant un montant total de 1 897,40 € TTC

Un règlement intérieur concernant les règles propres à la bibliothèque de la commune sera établi avec les bénévoles et sera validé par le conseil municipal lors d'un prochain conseil.

Festivités du 14 juillet 2025

La commission pêche a décidé de ne pas organiser de concours de pêche cette année ;

Un concours de pêche sera organisé par le bar tabac Le Cat's Eyes ;

L'apéritif sera offert par la municipalité à partir de 12 h à la zone de loisirs ;

Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures sur l'étang n°2 avec animation sur l'étang avant le feu ;

La buvette payante le soir est confiée à l'OGEC de l'école privée.

Cambriolage du bar tabac Le Cat's Eyes

Une tentative d'effraction est survenue le 30 avril 2025 sur le local du bar tabac.

Le devis de l'entreprise Juillet Menuiserie pour réparation des menuiseries endommagées s'élève à 3 934,00 € HT soit 4 720,80 € TTC. Le sinistre a été déclaré à l'assurance Groupama.

Calendrier :

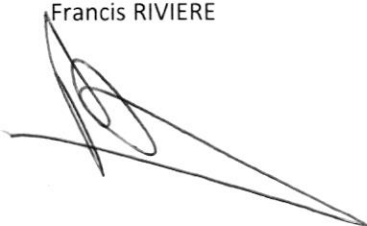
- Jeudi 5 juin 2025 à 17h30 : Présentation du projet de logements seniors par Vendée Logement
- Samedi 14 juin 2025 à 9 h, salle polyvalente Sérigné : Rencontres territoriales du Pays de Fontenay-Vendée
- Mardi 16 juin 2025 à 20h30 : réunion commission communication

Prochain conseil :

- Mardi 24 juin 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire,
Francis RIVIERE



Le secrétaire de séance,
Claude BELAUD

